

Présents : MMES MM. AILLOUD, BAUDRAN, BERTHELET, BODEREAU, BROLLES, CAILLAUX, CHEVALIER, DIDIER, DUPHOT, JANIN, LAVERGNE, NIVON, PEREZ, PEYTOUD, PORCHERON et VALENCIER

Absents excusés : Mme JURY, M. RONZON

Absent ayant donné procuration :

M. VALENCIER est désigné secrétaire de séance.

Prochain conseil : 24 janvier 2022

Ordre du jour :

BATIMENT

DEMANDE DE SUBVENTION SUITE RENOVATION THERMIQUE BATIMENT MAIRIE-ECOLE

Monsieur le Maire explique au conseil que, dans la continuité de ce qui a été réalisé en 2020 et 2021, il est prévu de continuer l'isolation thermique du bâtiment Mairie-Ecole. Cette fois, l'effort se concentrera sur les ouvrants : les fenêtres du bâtiment et les 2 portes blanches qui donnent sur la cour.

A l'issue de ces travaux, les derniers efforts à faire se concentreront au niveau de l'accueil et de la face nord de la partie Mairie. Toutes les autres pièces, et surtout l'ensemble de l'école, auront été isolées. La demande de subvention vise essentiellement l'Etat car les dossiers sont à rendre avant le 31 décembre 2021 mais la délibération autorisera à solliciter des subventions auprès de tous les partenaires.

Monsieur le Maire espère que la subvention de l'Etat sera obtenue et estime qu'une subvention auprès de la région pourra être sollicitée. Il a plus de doutes quant à la l'obtention d'une subvention auprès du département.

Monsieur le Maire explique que les fenêtres sur la façade sud sont des réelles « passoires thermiques » et ne sont plus étanches ce qui provoque des infiltrations lors des fortes pluies avec du vent. Deux fenêtres ont déjà été changées au rez-de-chaussée. Sur l'une, le bas était même pourri.

Monsieur le Maire rappelle que ce sont des fenêtres ayant plus de 40 ans et qui ne donnent plus satisfaction. Il imagine que les nouvelles fenêtres couperont efficacement l'air et l'eau mais que le double vitrage soit aussi plus efficace que celui d'aujourd'hui.

Il estime déjà qu'un meilleur confort se fait sentir avec la nouvelle isolation installée.

Vote à l'unanimité

Mme BODEREAU demande quand est prévue l'installation, Monsieur le Maire espère 2022 mais doit attendre les subventions pour décider de l'opération.

BUDGET

DECISION MODIFICATIVE 2

Monsieur le Maire explique que cette décision modificative (DM) est essentiellement technique. La première partie de la DM est simple et c'est la seule qui constitue une augmentation réelle de crédits. Il est proposé d'ajouter 5 300€ au chapitre 12 pour permettre de payer les remplaçants et les missions du mois de décembre. En compensation, il est proposé d'ajouter 5 300€ en recettes pour constater une augmentation des droits de mutation. Cette augmentation a déjà été perçue. La seconde partie est plus complexe mais ne vise qu'à déplacer les montants dans des tiroirs. Ce sont des opérations « blanches » qui n'ont pas d'impact sur la trésorerie de la commune. Il est proposé de rajouter 21 000€ au chapitre 041 (en recettes et en dépenses) pour achever la constatation du rachat de l'emprunt du restaurant scolaire. Il est également proposé de rajouter 17 500€ au chapitre 041 (en recettes et en dépenses) pour permettre l'entrée des actifs perçus dans le cadre d'une donation.

Vote à l'unanimité

ADMISSION EN NON-VALEURS BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire explique que, régulièrement, la trésorerie nous demande d'inscrire au budget des créances qu'elle considère douteuse. Cela ne s'était pas fait depuis plusieurs années grâce à un bon suivi. Ces créances douteuses sont celles pour lesquelles la trésorerie a essayé, sans succès, l'ensemble des procédures de poursuite. Cette procédure standard se retrouve aussi dans la comptabilité privée.

Monsieur le Maire prévient que l'inscription d'une créance en non-valeurs n'empêche pas le paiement de cette créance. Monsieur le Maire indique d'ailleurs avoir déjà pris attache auprès de certains créanciers pour obtenir des paiements.

Sur les 290 €, Monsieur le Maire essaie d'en récupérer la plupart.

M. BERNARD demande si les impayés sur la téléalarme sont fréquents, Monsieur le Maire lui répond que c'est rare et le plus souvent un oubli à la suite d'un décès. A ce titre, Monsieur le Maire est conscient que sa démarche est délicate, compte tenu du contexte, mais que sa mission est aussi de défendre l'intérêt de la commune et de ses habitants.

Monsieur le maire explique également que des factures ont bien été réglées mais pas auprès de la bonne entité. Des régularisations sont en cours.

Vote à l'unanimité

PERSONNEL

RETRAIT DELIBERATION 054-2021

Monsieur le Maire explique que, comme évoqué à deux reprises, la commune avait décidé de faire évoluer son organisation managériale et, à l'été 2021, la réorganisation s'était concentrée sur le poste central de direction.

En août 2021, le conseil a créé un poste de secrétaire général ouvert aux catégories A. Mais la préfecture n'était pas de cet avis, considérant que la commune ne pouvait que créer un poste de DGS, et a demandé le retrait de la délibération d'août 2021.

Après recherches et longs échanges avec la préfecture, il a été préféré de proposer le retrait de la délibération.

**** ARRIVEE DE M. RONZON**

Monsieur le Maire explique qu'une commune de plus de 2000 habitants doit, manifestement, avoir recours à un poste de DGS. Et la préfecture est procédurière sur cette question.

Vote à l'unanimité

CREATION DE POSTE DE SECRETAIRE DE MAIRIE

Monsieur le Maire explique que cette délibération est dans la continuité de la précédente. En attendant de pouvoir nommer un DGS, il a été prévu, en lien avec la préfecture, d'ouvrir une étape intermédiaire. Le poste de DGS ne peut pas encore être pourvu car les missions du secrétaire général sont trop complexes et large actuellement en l'absence du responsable des RH et communication. Attribuer un poste de DGS, avec autant de contraintes et sans possibilité de faire du pilotage et de la prévision, n'aurait aucun sens actuellement.

Pour autant, il existe un besoin à la fois d'encadrement et à la fois un impératif de continuité de service et de remplacement d'un agent absent.

Aussi, en attendant que les choses se stabilisent, il a été proposé de créer un poste de secrétaire de Mairie, ouvert aux attachés et secrétaire de Mairie. Ce poste sera supprimé au plus tôt pour être remplacé par celui de DGS.

Vote à l'unanimité

Monsieur le Maire tient à faire un aparté sur la refonte des services qui a démarré en 2020 et qui visait à réorganiser la commune sous forme de pôles avec des responsables plus autonomes mais sur lesquels poserait une plus grande exigence. Cette refonte touche à sa fin et Monsieur le Maire est satisfait du résultat.

Monsieur le Maire en profite pour évoquer le remplacement du chef de cuisine, parti pour une autre commune. Le nouveau responsable de cuisine obtient de bons retours pour le moment. Le personnel semble satisfait et il a déjà changé des façons de faire. Par exemple, quasiment tous les plats sont cuisinés le jour même (sauf les plats en sauce)

Mme NIVON fait état de retours positifs concernant les steaks hachés.

Monsieur le Maire espère que ces nouvelles procédures feront faire des économies au niveau du budget énergie.

Mme BERTHELET fait remarquer que si les enfants apprécient d'autant plus le repas, il risque d'être encore plus nombreux au périscolaire. Monsieur le Maire en est conscient.

RESEAUX

INSTALLATION DE REPERE DE CRUE

Monsieur le Maire explique qu'un repère existe au quartier « Chez Durieux » contre la face d'un mur. Mais à part cet indicateur, il n'est possible d'avoir l'historique qu'avec l'interrogation d'habitants. Pour autant, ces témoignages restent subjectifs et un repère objectif doit être installé.

Mme DUPHOT demande si cette installation ne concerne que la Gère et pas d'autres rivières ou ruisseau. Monsieur le Maire lui répond que cette délibération ne visera que l'installation de repère sur la Gère qui reste l'élément qui fait porter le plus d'inquiétudes.

Vote à l'unanimité

Monsieur le Maire tenait à informer le conseil municipal que le conseil communautaire de lundi (veille) a voté une délibération autorisant le Président de Vienne Condrieu Agglomération (VCA) à signer une convention avec Bièvre Isère concernant une solution alternative à la station d'épuration à Savas-Mépin. Grâce à cette convention, les effluents qui devaient être rejetée à Savas seront traités à Reventin-Vaugris. Monsieur le Maire confirme que la station de Savas-Mépin ne se fera pas et cette position a été validée par les 2 assemblées.

M. RONZON demande s'il ne leur sera pas possible de revenir dessus, Monsieur le Maire explique que ce serait très difficile.

Mme NIVON indique que le président de VCA a déjà annoncé cette nouvelle sur les réseaux sociaux.

Mme BODEREAU fait remarquer que l'association Sud Est Vienne Environnement (SEVE) a été invitée à visiter la station de la Côte Saint André. Cette association est satisfaite que la station de Savas-Mépin ne se fasse pas.

Monsieur le Maire tient à faire savoir qu'il apprécie cette association de protection de l'environnement. Il les avait sollicités sur cette question et ils ont répondu présent. Il estime que l'alerte de l'opinion publique a eu un impact sur décision des intercommunalités.

Certains pourront critique que tous les égouts vont au même endroit mais Monsieur le Maire rappelle que la station est bien calibrée puisqu'elle est même composée de deux lignes d'épuration permettant le traitement de 120 000 à 130 000 équivalents habitants. Seulement 50% sont utilisés. De plus, cette installation bénéficie de nombreuses protections comme des bassins d'orages...

TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire explique que cette délibération est uniquement technique puisque le conseil municipal doit être informé des travaux mineurs d'investissements réalisés sur un réseau géré par un syndicat. Les travaux plus importants font toujours l'objet d'une délibération préalable. Cette année, seul un changement d'horloge astronomique a été réalisé.

M. PORCHERON demande si cette intervention était due à l'extinction de l'éclairage public programmé, Monsieur le Maire lui répond par la négative. Cette réparation était usuelle. Pour l'extinction, Monsieur le Maire se rapprochera du syndicat TE38 pour prévoir la programmation. Il demande que des panonceaux annonceurs soient achetés.

Vote à l'unanimité

INTERCOMMUNALITE

AVENANT 2 CONVENTION VOIRIE

Monsieur le Maire explique que la convention voirie aujourd'hui en place doit être revue et modifiée notamment par rapport aux taux horaires.

Mme PEYTOUD fait remarquer que si des véhicules sont utilisés, les taux horaires pourraient être supérieurs.

Monsieur le Maire explique que le temps a manqué pour entrer dans les détails et qu'il est proposé de prolonger une nouvelle fois cette convention jusqu'au 31 décembre 2022.

Le conseil risque de devoir se prononcer sur une nouvelle convention avant la fin de l'année.

CONVENTION DE GROUPEME DE COMMANDE « TOPOGRAPHIE »

Monsieur le Maire informe le conseil que Mme PEYTOUD ne prendra pas part au vote pour cette délibération étant agent au service commande publique de Vienne Condrieu Agglomération

Mme PEYTOUD explique que, pour réaliser un groupement de commande, VCA sollicite une intention d'adhérer aux collectivités. Mme PEYTOUD explique qu'elle n'a pas d'intérêt dans cette délibération mais préfère ne pas y participer contre tenu de son poste à Vienne Condrieu Agglomération.

Mme DUPHOT demande quel est l'intérêt d'adhérer à un groupement si ce n'est pour le coût.

Mme PEYTOUD explique que l'agglomération réalise un cahier des charges et s'occupe de l'ensemble des procédures relatives aux marchés publics. Procédures qui sont souvent longues. Vu que plusieurs communes commandent, il est espéré que le prix serait plus intéressant que pour les communes qui auraient réalisées un marché seul. M. PORCHERON évoque les économies d'échelles par rapport aux volumes. Mme NIVON évoque d'ailleurs le marché d'acquisition de matériel informatique pour les bibliothèques.

Mme PEYTOUD rappelle que les communes ne sont pas dans l'obligation d'adhérer.

M. PORCHERON demande si la commune peut choisir un autre fournisseur après avoir adhéré,

Mme PEYTOUD répond que c'est impossible.

Monsieur le Maire espère que des locaux répondront au marché en ce cas.

Mme DUPHOT demande si cette procédure est nouvelle, Mme PEYTOUD lui répond que cette procédure n'est pas nouvelle et a déjà été utilisée. La commune d'Eyzin-Pinet a d'ailleurs adhéré à plusieurs groupements (vêtements, fournitures administratives...)

M. PORCHERON demande si la commune sera vraiment gagnante dans ce cadre. Il estime qu'il est toujours possible de négocier ce qui ne sera plus possible en l'espèce. Mme PEYTOUD en est consciente. Il existera un bordereau des prix qui fixera le montant des opérations. Elle précise que le marché sera un marché à bon de commande multi attributaires. Tout dépendra du lot.

Mme DUPHOT demande qui prendra la responsabilité en cas de problèmes sur la mission. Mme PEYTOUD lui répond que c'est la commune qui reste maître de sa commande et des conséquences.

Mme PEYTOUD rappelle l'obligation qu'ont les communes de respecter le code de la commande publique. En cas d'adhésion, la commune n'a pas à effectuer les démarches de mises en concurrence qui doivent être respectées dès le premier euro dépensé. Il n'est pas possible de garantir un prix moins élevé mais il est garanti qu'il y aura moins de démarches. Monsieur le Maire explique au conseil que pour la plupart des achats, il est normalement demandé de consulter au moins 3 concurrents.

M. PORCHERON demande quelle serait la réactivité pour un prestataire qui aurait une mission trop importante comparé à un prestataire direct. M. BERNARD explique que la réactivité sera fixée

dans le cahier des charges, Mme PEYTOUD acquiesce et rappelle qu'il y a des pénalités en cas de non-respect de ses obligations.

Mme DUPHOT demande comment les prestataires sont choisis. Mme PEYTOUD lui répond que ce seront les meilleurs en fonction du dossier technique rendu et du prix.

Mme DUPHOT regrette de perdre de l'indépendance et une capacité à échanger en direct avec un prestataire. M. BERNARD fait remarquer que les démarches nécessaires font souvent perdre du temps.

Mme DIDIER demande s'il n'est pas possible d'attendre le résultat avant de pouvoir adhérer. Monsieur le Maire lui explique que c'est impossible. Mme DIDIER regrette que cette obligation engage la commune sans avoir de possibilité de regard. M. BERNARD explique que la commune peut tout de même attendre à recevoir des bénéficiaires de cette adhésion.

Le marché sera consenti pour un an renouvelable 2 fois. Mme DUPHOT et Mme DIDIER demandent si une seule commune peut quitter le marché. Monsieur le Maire répond qu'il faudra reprendre le cahier des charges pour être sûr.

M. PORCHERON n'est pas convaincu par ce groupement qui ne permettra plus à la commune de faire appel à des prestataires locaux qui connaissent le territoire. M. RONZON souligne l'importance de ce dernier point.

M. CHEVALIER demande combien de communes ont adhéré mais Mme PEYTOUD lui répond qu'elle n'a pas l'information.

M. PORCHERON aimerait connaître l'avis de Monsieur le Maire sur cette question. Ce dernier estime que la commune devrait essayer en adhérant au groupement.

Mme DIDIER demande si la commune sera obligée de continuer au-delà des 3 ans, Mme PEYTOUD explique que non, les 3 ans étant la limite du marché public.

Mme DUPHOT se demande quels sont les critères de sélection, Monsieur le Maire n'a pas encore de détails mais rappelle que l'avantage du marché c'est que toutes les missions auront été préétablies et les montants fixés, le tout selon un cahier des charges.

Mme DUPHOT demande ce qu'il se passera en cas de problème

M. PORCHERON fait remarquer que les candidats retenus seront peut-être les mêmes que ceux appelés aujourd'hui

Monsieur le Maire demande où en est la procédure, Mme PEYTOUD lui répond qu'elle est en phase d'analyse. Monsieur le Maire demande s'il est possible de reporter la décision au prochain conseil, M. PORCHERON trouve intéressant de se renseigner au préalable.

Monsieur le Maire, vu les débats, décide de ne pas mettre cette délibération au vote.

CONVENTION PLAN DE MOBILITE

Monsieur le Maire explique que cette convention traite de la réfection de la rue du Stade. Dans les projets de mandature, il était question de la refonte du centre village. La priorité se trouvait sur la

place de la Mairie mais les opportunités ont fait que la rue du Stade est devenue plus urgente. Les travaux complets ont été estimés à 181 167 € HT études comprises.

La voirie départementale, estimée à 43 000€, sera prise en charge par le département dans un second temps. Les trottoirs, aménagements, places de parking mais aussi la gestion améliorée des eaux de pluie seront pris en charge à moitié par l'agglomération.

En conclusion, sans les possibles subventions, la commune devrait avoir un reste à charge de 81 000 €

M. BERNARD demande si cela sera l'occasion de déplacer les passages piétons. M. PORCHERON répond par l'affirmative car il a été remarqué que certains étaient inutilisés.

Monsieur le Maire demandera des subventions auprès du département.

Monsieur le Maire explique qu'existe déjà un schéma d'aménagement du centre village.

Une opportunité existe car une enveloppe n'a pas été entièrement consommée et un besoin existe à la suite des travaux.

Cette délibération va consister à autoriser Monsieur le Maire à signer la convention. Il reviendra devant le conseil pour présenter les travaux quand les plans seront arrêtés

Vote à l'unanimité

DIVERS

LEG

Monsieur le Maire explique que le conseil a déjà approuvé une succession au bénéfice de la commune. Toutefois, la trésorerie exige que le conseil se prononce quant à la destination des fonds. Considérant qu'il n'y a pas d'exigence écrite sur le testament et considérant que le projet était d'utiliser l'argent pour acheter des tables et des bancs, mais pas un bien immobilier défini, Monsieur le Maire propose d'affecter la recette sur un compte général.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a hérité, en plus de la partie monétaire, pour 17 000€ de terrains. Un agriculteur exploite déjà ces terres en fermage et a proposé de les acheter. Le conseil aura à se prononcer ultérieurement sur cette question.

M. RONZON demande quel prix sera proposé, Monsieur le Maire n'a pas encore pris de décision à ce sujet. Il faut au préalable tout étudier sur le cadastre.

Mme DUPHOT demande si le fermage apporte des revenus, Monsieur le Maire lui répond que c'est le cas mais que le montant reste limité.

Vote à l'unanimité

INTERCOMMUNALITE

Commission finances

Monsieur le Maire explique qu'a été question des dépenses et des recettes de l'intercommunalité. Toutefois, lors des présentations des recettes, Monsieur le Maire a tenu à ce que soit bien expliqué les dotations de compensations négatives aux élus présents. Dotations qui représentent tout de même un gain de 150 000 € pour l'agglomération.

Monsieur le Maire rappelle qu'un fond de solidarité avait été validé en bureau communautaire mais qu'il existe des clés de répartition limitées par la loi. Les services de VCA sont en train de voir les différentes possibilités qui existent.

Le nouveau transfert de la compétence piscine, pour certaines communes, a changé la situation pour certains budgets. Avant ce transfert, 4 communes étaient en négatif, désormais ce seront 6 communes qui devront reverser de l'argent à VCA.

Mme DUPHOT demande si la cause était la même pour Eyzin-Pinet, Monsieur le Maire lui répond que c'est en partie à cause de la piscine. Il y a des calculs à réaliser lors de transferts. Pour Eyzin-Pinet, les transferts qui ont eu le plus d'impact auront été les ordures ménagères, puis la voirie, vu la longueur de la voirie communale, et enfin la piscine.

Concernant la voirie, lors du transfert, l'agglomération avait retenu une moyenne des 5 dernières années de dépenses d'entretien. Ce montant est depuis revalorisé chaque année selon un indice. En 2015, une majoration annuelle de 10 000€ a été voté compte tenu des besoins grandissants. Malheureusement, force est de constater qu'il y aurait besoin de 40 000€ supplémentaires pour pouvoir faire tous les travaux. Monsieur le Maire explique également que la commune aurait la volonté de financer exceptionnellement des travaux de voirie mais ceci est interdit compte tenu du transfert de compétence. En conséquence, vu les coûts actuels, les budgets et l'importante longueur de voirie, refaire l'ensemble des routes sur la commune prendrait 60 ans.

Mme DUPHOT est surprise que cette particularité d'une commune très étendue n'ait pas été prise en compte lors du transfert. Monsieur le Maire explique que le calcul fait la différence entre les transferts de recettes de taxes professionnelles et de dépenses de compétences transférées.

Monsieur le Maire tient à faire remarquer, qu'outre les travaux de voirie effectués selon une enveloppe, l'agglomération finance également d'autres travaux comme le pont de Chaumont, la rue des Grillons ou encore l'entrée ouest du village.

Monsieur le Maire aimerait que la dotation négative s'efface mais les récents transferts de compétences ont fait surgir des problèmes d'équités sur cette question.

M. RONZON comprend que des calculs sont faits lors du transfert mais regrette que la réflexion ne se porte pas plus sur un territoire. Il estime que les disparités devraient s'effacer avec le temps.

Mme DUPHOT est surprise que les règles ne soient pas les mêmes, Monsieur le Maire lui répond que les situations sont différentes.

Enquête 3P

Monsieur le Maire laisse la parole à Mme DUPHOT.

Celle-ci explique au conseil le projet de concertation des 3P qui regroupe : plan climat air énergie, plan de mobilité et programme local de l'Habitat.

Mme DUPHOT remet un questionnaire à l'ensemble des élus et les invite à transmettre cette information autour d'eux. Un bilan final sera rendu public par VCA.

Des ateliers participatifs seront ensuite mis en place ainsi que des kiosques sur les marchés ou des cafés des jeunes.

Mme BODEREAU demande qui porte cette enquête, Mme DUPHOT lui répond que c'est l'agglomération. Monsieur le Maire estime qu'il est important d'y répondre et qu'une urne est disponible en Mairie.

Commission sport

Monsieur le Maire laisse la parole à M. VALENCIER.

Ce dernier explique que la piscine de Vienne est en travaux.

A partir du 1^{er} janvier 2022, les piscines de Loire et de Villette-de-Vienne seront des compétences de l'agglomération. Ces piscines sont déjà fréquentées par des clubs et des scolaires du territoire. Un tour de table a été réalisé pour connaître l'utilisation initiale de la piscine de Vienne et ceux qui sont obligés d'aller à Loire ou Villette.

Cette commission a permis de bons échanges. Les différents temps d'utilisation ont pu être répartis.

L'agglomération a également décidé de rembourser les frais avancés par les clubs entre septembre et décembre lorsque ceux-ci devaient utiliser les piscines de Loire ou Villette car la piscine de Vienne est fermée. Vu que ces piscines n'étaient pas encore compétences intercommunale, l'utilisation était payante.

Monsieur le Maire explique qu'au 1^{er} janvier, il y a aura gratuité d'utilisation des 2 piscines pour les clubs. Concernant les scolaires, des discussions sont en cours car, avec la crise du COVID et les travaux à Vienne, beaucoup d'enfants sont en retard sur les cours obligatoires de nage.

Mme DUPHOT est surprise que les clubs soient obligés de payer pour utiliser les piscines. M. VALENCIER rappelle que les piscines de Loire et Villette étaient gérées par un syndicat autonome hors agglomération. Monsieur le Maire complète en disant que c'est pourquoi VCA a décidé de rembourser les frais engagés entre septembre et décembre. Mme DUPHOT demande si les clubs n'y allaient pas avant. M. VALENCIER lui répond que si mais sur un seul jour, et donc des frais limités, car la piscine de Vienne était déjà très utilisée.

Commission agricole

Monsieur le Maire informe le conseil avoir assisté à une commission agricole à Seyssuel.

Beaucoup de choses ont été mises en place pour aider les agriculteurs. Notamment au niveau de la Politique Agricole Commune (PAC) pour les zones de moyennes montagne. Certaines communes avaient été sorties du dispositif mais les élus de VCA ont fait pression, en s'appuyant sur les recours formulés par des communes de la Drôme, pour que certains villages soient réintégrés. Après une importante bataille du monde agricole et de l'agglomération, l'Etat a finalement attribué moins de surface qu'avant mais l'aide perdurera. L'agglomération réfléchit à aider ceux qui ne bénéficieront plus de cette aide.

Commission ambroisie

Mme BODEREAU explique que la commission a fait le bilan de 2021. Moins de cas ont été recensés, sûrement à cause des conditions météorologiques, mais plus de recensements ont été répertoriés. Les gens commencent à prendre l'habitude de faire le signalement.

La commission a fait remarquer que le fauchage était efficace et qu'il existe aussi une nouvelle solution pour les bords de route qui consiste à planter des graines concurrentes à l'ambroisie.

Les différents propriétaires alertés ont bien joué le jeu

M. VALENCIER tient à remercier les agriculteurs qui ont bien travaillé et ont arraché rapidement les plants identifiés. Mme BODEREAU approuve sachant que la fenêtre de beau temps a été très courte en 2021. Cette dernière signale qu'elle aimerait organiser une randonnée entre agriculteurs et citoyens sur la question de l'ambroisie.

Mme NIVON tenait tout de même à faire remarquer que le courrier reçu par les agriculteurs avait été mal perçu. Ils auraient préféré recevoir un appel. Monsieur le Maire en est conscient et demande que le contenu du courrier soit revu. Monsieur le Maire tenait également à signaler que certains courriers n'étaient pas partis au bon destinataire. Sur ce point, M. RONZON tenait à signaler que la commune n'a souvent que le nom du propriétaire comme information sur le cadastre, pas l'exploitant. Il ne lui semble pas illogique que le courrier aille au premier.

INFORMATIONS

Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Mme NIVON explique au conseil qu'une commission a été créée sur ce sujet et a déjà répertorié les numéros utiles.

La suite de la rédaction du PCS s'avère plus complexe et des devis ont été demandés à des bureaux d'étude. Mme NIVON regrette de devoir externaliser cette mission mais les agents communaux manquent de temps actuellement.

Monsieur le Maire approuve cette position, il estime que la commune a été efficace pour recenser les numéros mais identifier les risques et rédiger des fiches d'actions demandera du temps et une certaine expertise.

Mme NIVON explique que les devis reçus montrent un coût raisonnable. Elle réunira la commission à ce sujet.

Monsieur le Maire explique que le PCS devient important pour lui car, compte tenu des aléas et des récentes intempéries, il devient urgent d'avoir un outil de gestion de crise.

Mme PEYTOUD signale sa volonté de faire partie de cette commission.

Défibrillateurs

Monsieur le Maire tient à soulever un autre sujet concernant la sécurité : les défibrillateurs. Il estime que ce problème doit être résolu en 2021. Il semble exister une obligation d'en installer dans, ou à proximité, de tous les établissements recevant du public.

Aujourd'hui, il y en a 3 sur la commune mais tous sont situés dans des locaux qui ne sont pas ouverts en permanence.

M. BERNARD se souvient des débats lors de l'installation de ces équipements. A l'époque, la question des dégradations était primordiale mais il comprend la démarche de les déplacer sur l'espace public. Mme NIVON estime que les défibrillateurs sont entrés dans le paysage.

Vœux

Monsieur le Maire a pu échanger avec les autres élus sur la question des vœux aux habitants. Lors de cette réunion, seules 2 communes souhaitaient les maintenir tout en les déplaçant à fin janvier. A Eyzin-Pinet, les vœux étaient prévus le 9 janvier soit 3 semaines après les fêtes. Considérant l'important brassage de personne pendant ces périodes, Monsieur le Maire craint d'en rajouter avec les vœux.

Celui-ci propose de les annuler et de distribuer, comme en 2021, une carte de vœux et une lettre ouverte aux habitants.

Mme PEYTOUD approuve cette proposition.

M. VALENCIER estime que les habitants soutiendront ce choix

Mme BERTHELET imagine même que les habitants ne comprendraient pas si les vœux étaient maintenus.

Monsieur le Maire informe également le conseil que les vœux du personnel du 6 janvier sont également annulés.

Fermeture Mairie

Monsieur le Maire informe le conseil que la Mairie sera fermée les 24 et 31 décembre.

Le personnel avait prévu initialement de ne fermer que l'après-midi mais le service administratif est déjà en sous-effectif et il estime que cela les reposer d'avoir 1 journée avant chacune des festivités.

Il explique également qu'il n'y a plus d'obligation de tenir une permanence le 31 décembre pour les listes électorales.

Mme BODEREAU demande s'il y a une piste pour le remplacement au service ressources humaines. Monsieur le Maire lui répond qu'une personne a été choisie mais que celle-ci doit respecter un préavis. Son employeur actuel n'a pas accepté d'écourter ce préavis. La nouvelle personne n'arrivera que le 1^{er} février.

Intempéries

Mme PEYTOUD demande s'il est possible de faire un retour aux autres membres du conseil sur les dernières intempéries et l'arbre qui était tombé aux Cartalettes.

M. PORCHERON lui explique avoir fait le tour de la commune. Peu de neige était tombée et effectivement un arbre avait chuté sur la route. Il a été rapidement évacué mais il fallait attendre l'entrée en service du personnel communal avant de les solliciter.

Pont de Chaumont

Monsieur le Maire informe le conseil de la réouverture du pont de Chaumont. Celui-ci s'estime satisfait du résultat des travaux d'autant qu'ils ont été intégralement pris en charge par l'agglomération. Le pont aura coûté 690 000 €.

Mme DIDIER demande quand ENEDIS achèvera sa partie, Monsieur le Maire lui répond que les fourreaux sont en place mais qu'il n'y a pas encore de date pour le passage des câbles.

Maison d'autonomie

Monsieur le Maire informe le conseil que le transformateur pour la maison d'autonomie est installé et le branchement devrait être réalisé le lendemain 15 décembre.

Mme NIVON tient à remercier les élus pour leur distribution des colis. Aucun problème n'a été remonté.

M. CHEVALIER fait remarquer qu'une erreur s'était glissée sur les cartons qui annonçaient une bonne année 2021, Mme NIVON reconnaît une erreur de typographie.

Mme NIVON explique qu'un cadeau, avec des friandises et un livre, pour les enfants a été préparé par la Mairie et sera remis le dernier jour d'école.

Mme BERTHELET explique que des chocolats et un colis sera également remis à chaque membre du personnel

Mme NIVON tient à évoquer l'amicale des élus qu'elle a découvert récemment. C'est une association non politisée qui existe depuis de nombreuses années et qu'elle trouvait intéressant de présenter aux élus.

En échange d'une modeste adhésion, plusieurs week-ends et un grand voyage annuel sont proposés.

Problème sécurité transport

Mme NIVON revient sur l'accident qui a eu lieu à « La Garde » à la sortie du car scolaire.

Une réunion a eu lieu à l'agglomération avec la région, le département de l'Isère, celui du Rhône, l'agglomération et la commune. 600 arrêts de car pour le transport existent hors Vienne Condrieu Agglomération et 250 sur le territoire de l'agglomération.

Une campagne de marquage a eu lieu dernièrement pour un coût de 250 000 €. Monsieur le Maire tient à préciser que cette campagne était programmée depuis plusieurs mois et sans lien avec l'accident. Ce n'est que le hasard que les 2 se sont suivis.

Mme NIVON a demandé qu'une réponse commune soit adressée aux familles. Considérant que chaque partie n'est responsable que d'un élément du transport scolaire, elle craignait que les pétitionnaires croient que personne ne veut prendre la responsabilité de l'incident.

Lors de la réunion, le département a rappelé que cette route est limitée à 80km/h. Il est dangereux d'y installer un passage piéton car il donnerait un faux sentiment de sécurité. Il est, logiquement, impossible d'installer un dos d'âne sur une route limitée à 80 km/h.

Le département a fait remarquer que l'installation d'une lumière à cet emplacement particulier est souvent contre-productive car il casse le faisceau des phares et incite à augmenter la vitesse. M. BERNARD demande pourquoi les autoroutes sont éclairées en ce cas, Mme NIVON rappelle que sur les autoroutes il y a une succession d'éclairage, pas seulement un point isolé.

Finalement, le département a fait remarquer que la plupart des aménagements proposés avaient tendance à faire augmenter la vitesse au lieu de la réduire.

Toutefois, il a été décidé de trouver des possibilités pour mettre en place des aménagements d'attente afin que les enfants soient en retrait de la route le temps que le car et les voitures passent. Mais ces aménagements ont un coût et risquent d'être demandés partout.

Le département du Rhône a signalé qu'ils ne desservent plus d'arrêt avec moins de 6 enfants.

M. BERNARD et Mme DIDIER sont surpris et pensent que ceci va obliger les enfants à marcher mais sans sécurité. Mme NIVON en est consciente mais rappelle bien le risque de voir des arrêts supprimés s'ils ne peuvent pas donner satisfaction ou s'ils posent trop de problèmes.

Monsieur le Maire demande si tout ces arrêts sont pérennes, Mme DIDIER lui répond que tout dépend des inscriptions.

Mme NIVON explique que des questions vont se poser sur les mesures à prendre mais que tout ceci aura un coût et risque de devenir complexe à traiter.

Mme DIDIER demande quelle solution existe pour les parents qui travaillent et ne pourront pas emmener leurs enfants sur un arrêt sécurisé.

Monsieur le Maire indique avoir un échange compliqué avec des habitants à ce sujet.

Il a déjà demandé qu'un accotement en béton soit réalisé d'un côté de la route, ce qui a été réalisé, mais qu'il sera difficile de faire pareil sur l'autre côté.

Mme NIVON continue en expliquant que VCA va contacter les familles pour faire le point sur la réunion.

Mme DUPHOT demande ce qui se passe si aucun enfant n'est à l'arrêt ou en descend, Mme NIVON lui répond qu'en ce cas, le car ne s'arrête pas.

Monsieur le Maire tient à souligner et rappeler le risque réel de voir supprimer des arrêts en cas de débats trop importants et de coûts trop élevés. Il estime déjà que c'est difficile de maintenir des arrêts ou d'en ouvrir, il faudra travailler désormais à les maintenir.

Il rappelle également que la commune dispose d'un ramassage et dépose pour les enfants de primaire, ce qui n'existe pas partout sur le territoire.

QUESTIONS

Mention de décès sur le bulletin

M. CHEVALIER demande pourquoi il n'y a plus de mention de décès sur le bulletin.

Il lui est expliqué que cette position est rendue nécessaire par la Règlementation Général de Protection des Données (RGPD)

Monsieur le Maire tient toutefois à réfléchir sur cette position car il a pu constater que d'autres communes continuent de les indiquer. Il se rapprochera des autres élus sur ce sujet.

Parrainage

M. CHEVALIER souhaite savoir si Monsieur le Maire a déjà donné son parrainage a un candidat de la présidentielle.

Monsieur le Maire répond qu'il n'a pas encore pris de décision et qu'il verra en temps et en heure. Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'un choix individuel du Maire, le Conseil Municipal n'est pas concerné et sa responsabilité n'est pas engagée.

Il explique également que des communes sont tirées au sort à chaque élection pour rendre le choix du Maire public. Si cela arrive à Eyzin-Pinet, tout le monde pourra connaître sa décision, s'il en prend une.

En attendant, Monsieur le Maire estime que la seule politique importante est celle relative à la commune.

Meilleurs vœux

Monsieur le Maire achève ce dernier conseil de l'année en souhaitant de bonnes fêtes et une bonne année à tous les élus et invite tout le monde à la prudence pendant ces prochains jours.

Séance levée à 22h15